



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Création d'un timbre spécifique pour l'Union européenne

Question écrite n° 22388

Texte de la question

M. Christophe Lejeune interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur la fusion des tarifs Europe et Monde par La Poste. En effet, pour envoyer un courrier en Europe, il faut désormais utiliser un timbre spécifique « international » et non plus un timbre d'un des pays des États membres. Le fait d'utiliser le même timbre pour envoyer un courrier en Europe ou dans le monde crée une confusion pour les usagers. De plus, le sentiment d'appartenance à une même communauté européenne n'est pas renforcé, la spécificité de l'Europe, sa singularité et son cadre n'étant pas défendus. C'est pourquoi il lui demande si un timbre unique « Europe » pourrait être créé.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Lejeune](#)

Circonscription : Haute-Saône (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22388

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 août 2019](#), page 7270

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)